

# AVIS MUNICIPAL

## *OBJET : REHABILITATION DU CIMETIERE COMMUNAL*

Face aux nouvelles contraintes imposées par la réforme funéraire, la commune s'est engagée dans un programme de réhabilitation du cimetière communal.

Dans un souci de respect et de sécurité face à la législation funéraire en vigueur, la Mairie missionne le Groupe ELABOR Service Cimetière pour réaliser :

La réhabilitation du cimetière communal

A cet effet, toute personne concernée par des concessions vendues mais non matérialisées ou concernée par des tombes très anciennes ou sans épitaphe

et qui tient à maintenir ses droits ou places

est priée de se faire connaître à la mairie soit :

- en se présentant,
- en envoyant un courrier.

(N° de concession et nom des inhumés dans la tombe)

(des informations complémentaires vous seront communiquées ultérieurement par voie d'affichage et de presse)

Nous vous remercions d'avance pour votre collaboration.

LE MAIRE